

Compte-Rendu
Réunion du groupe de travail sur les logements sociaux
du 06/04/2016

Etaient présents :

Isabelle Gadrey – Sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales – MCC/SG/SRH/SDPRHRS
Roland Breton – Chef du bureau de l'action sociale – MCC/SG/SRH/SDPRHRS/BAS
Patricia Fleury – Coordinatrice des politiques sociales – MCC/SG/SRH/SDPRHRS/BAS
Annie Pion – Gestionnaire logements sociaux – MCC/SG/SRH/SDPRHRS/BAS
Caroline Harens – Assistante sociale – MCC/SG/SRH/SDPRHRS/BAS
Bénédicte Jacob – cheffe du service de l'action sociale de la Bibliothèque Nationale de France
Karine Farcy - service de l'action sociale de la Bibliothèque Nationale de France
Lalia Cherrak – Conseillère en économie sociale et familiale Centre des Monuments Nationaux
Tatiana Milet – Stagiaire assistante sociale Centre des Monuments Nationaux
Pascale Thomas – Conseillère Technique du Service sociale Centre des Monuments Nationaux

Nadia Amine – CFDT-Culture
Arnaud Gibon – CFDT-Culture
Yann Leroux – SUD-Culture
Thomas Pucci – CGT - Culture
Christophe Unger – CGT-Culture
Emmanuelle Laboue – CGT-Culture
Naïma Zendague – CGT-Culture

Isabelle GADREY signale l'investissement important du Bureau de l'Action Sociale afin d'être le plus transparent possible en matière des attributions des logements sociaux.

Christophe UNGER (CGT-Culture) demande si le document concernant le Parc Culture inclut les logements appartenant aux parcs de la Bibliothèque Nationale de France, du Musée du Louvre et de Versailles.

Roland BRETON confirme l'exclusion dans l'étude présentée au cours de la réunion des parcs précédemment cités. Il rappelle qu'en dehors du parc propre du ministère le Louvre et le BNF sont les deux seuls EPA disposant d'un parc propre et précise que l'établissement public de Versailles cotise au 1 % patronal.

Roland BRETON rappelle la procédure d'attribution des logements sociaux du parc préfectoral depuis la mise en place du système SYPLO-BALAE en avril 2015. Pour mémoire, avant la mise en place de ce système de gestion du parc préfectoral le recensement et la publication des logements vacants ne portait que sur Paris Intra-muros. Depuis cette réforme tous les logements sociaux vacants de l'Ile-de-France apparaissent et sont accessibles à tous les agents de la fonction publique de l'État. Un avantage certain de ce nouveau mode de recherche est la dématérialisation possible des documents à fournir par l'agent pour l'obtention de leur numéro unique de demandeur de logement. Un autre « plus » est l'égalité de traitement garantie par l'attribution « transparente » d'un certain nombre de points sur production des justificatifs correspondant à la situation. Cela permet, avec des critères identiques pour tous, de prioriser les candidatures souvent très nombreuses sur un logement donné. Le délai minimum entre une publication de logement disponible sur

BALAE et la signature du bail est toutefois de 3 mois. En effet après la sélection des candidatures effectuées par la préfecture une nouvelle commission se réunit, chez le bailleur cette fois, pour choisir celui des trois candidats présélectionnés qui est définitivement retenu

Christophe UNGER (CGT-Culture) souhaite savoir si, en cas de violences subies par exemple, le traitement ne peut pas être accéléré.

Roland BRETON évoque alors la solution de la résidence hôtelière tout en admettant qu'elle n'est pas pleinement satisfaisante car souvent destinée aux agents seuls sans enfants et par son accueil non pérenne.

Bénédicte JACOB objecte que certaines résidences hôtelières accueillent aussi les enfants.

Roland BRETON souligne le nombre élevé de demandes sur le parc préfectoral des agents du Ministère de la culture – 604 demandes - comparativement à des ministères aux effectifs bien plus importants comme ceux du Ministère de la Défense par exemple qui comptabilise seulement 32 demandes. En fait, le nombre important de demandes peut être analysé par l'insuffisance d'un parc ministériel et la forte densité de la population d'agents du MCC en Ile-de-France (80 % des effectifs). Le Ministère de la Défense a un parc ministériel propre très important et des effectifs mieux répartis sur l'ensemble du territoire national.

De l'avis, de **Pascale THOMAS**, le délai de 10 jours, pour concrétiser l'accord de l'agent à la proposition de logement social qui lui est faite, est très court surtout pour les personnels les plus précarisés. D'autre part, la fracture numérique existe et concerne souvent les agents les plus en difficulté qui auraient le plus besoin d'aide.

Roland BRETON est conscient de ces problèmes. La DRIHL, contactée, ne veut pas revenir en arrière en ce qui concerne « le tout numérique ». Il faut que les services sociaux de proximité ou ministériels pallient à cette difficulté bien réelle, mais touchant un nombre restreint d'agents, et aident au mieux les agents. Consciente, elle-même, des difficultés de certains publics face au numérique, la DRIHL va réunir très prochainement les travailleurs sociaux.

Arnaud GIBBON (CFDT-Culture) suggère un suivi par le service social des agents les plus en difficulté. Par exemple, en repérant pour eux des logements.

Roland BRETON souligne l'intérêt du nouveau dispositifs en termes d'autonomisation et de responsabilisation des candidats il assure que la cellule logement assure une veille et signale aux agents les plus en difficulté les logements qui pourraient les intéresser.

Pascale THOMAS demande si les agents du CMN en grande difficulté peuvent solliciter la cellule logement.

Annie PION, répond affirmativement et l'informe que c'est déjà mis en pratique. Elle assure un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des agents. Elle en reçoit directement et quotidiennement en rendez vous.

Christophe UNGER – CGT-Culture s'informe du retour des bailleurs sociaux. Autant le choix de la préfecture est transparent, autant le choix des bailleurs, parmi les 3 candidatures proposées, est obscur. Expliquent-ils leur choix ou leur refus face à telle ou telle candidature ?

On peut aussi s'interroger face au tableau intitulé : « les logements sans candidatures ». Certains

logements, pourtant sis à Paris, n'appellent aucune candidature. Pourtant les agents rencontrés par cette organisation syndicale se plaignent des propositions qui leur sont faites, hors Paris, trop éloignées de leur lieu de travail.

Roland BRETON est aussi étonné de cette information livrée par la DRILH qui souligne dans le même temps que certains logements parisiens recueillent jusqu'à 500 candidatures. Aucune candidature d'agent public sur un logement du parc préfectoral signifie que le bailleur va positionner un de ses candidats sur le logement non pourvu. La préfecture retrouve la capacité de repositionner un agent public au départ du locataire positionné par le bailleur. La qualité environnementale de certains quartiers de Paris parfois plus dégradés que ceux de nombreuses banlieues peut contribuer à l'expliquer. Le phénomène devrait disparaître grâce à une prochaine évolution de BALAE programmée pour l'été prochain. Le nombre de candidatures déjà positionnées sur chacun des logements publiés sur BALAE apparaîtra.

S'agissant du choix du bailleur parmi les trois candidatures que la DRILH lui soumet, il est souverain et n'a pas à être motivé.

Pascale THOMAS insiste sur l'importance du travail des travailleurs sociaux en amont. En effet, il faut éviter le plus possible un refus abusif qui compromet les chances de l'agent dans l'avenir de se voir proposer un autre logement. Les 23 refus abusifs signalés dans les documents étudiés lors de la réunion posent en effet question.

En prenant connaissance des tableaux, notamment celui synthétisant les 38 agents logés en 2015 sur le Parc Culture, **Thomas PUCCI – CGT-Culture** - s'insurge du faible nombre de dossiers – 10 seulement – soumis en CALS. Il en déduit, justement, que 28 dossiers n'ont fait l'objet d'aucun passage en commission des logements. Il insiste pour que cette commission se réunisse plus souvent.

Roland BRETON répond que les délais de livraison des logements neufs, sur lesquels le ministère se positionne parfois plusieurs années en amont, permettent la réunion d'une CALS après publication des caractéristiques et plans des logements livrés sur la rubrique logement social de Sémaphore et appel à candidature.

Sur des logements du parc ministériel quittés par des agents du MCC la cellule logement ne dispose pas des mêmes délais et sa démarche est identique à celle qui préside aux propositions de classement avancées en CALS. Les 28 logements évoqués correspondent à autant de situations d'expulsion, de séparations, voire de violences et une réflexion sera menée pour trouver le meilleur moyen de rendre compte ou d'associer les représentants du personnel au renouvellement de ces baux.

Arnaud GIBBON – CFDT-Culture – propose une réunion par mois de la CALS, comme pour la commission des secours.

Pascale THOMAS demande si pour les agents en Province il existe un système comparable à BALAE.

Roland BRETON répond qu'en Province il est beaucoup plus facile d'accéder à un logement social. Si les 5 % de logements réservés aux agents publics sont très insuffisants pour satisfaire la demande en Ile-de-France ils sont occupés entre 2 et 3 % sur de nombreuses autres régions. Il ajoute que l'accompagnement social de proximité des agents du MCC en difficulté par les travailleurs sociaux du ministère de l'intérieur facilite souvent le lien avec les services préfectoraux chargés du logement social